



CONSTRUCTION DE QSL MODULAIRES

Des annonces ambitieuses... mais des doutes persistants

COMMUNIQUÉ :

Le 23 juin 2025, lors d'une réunion DAP-OS en présence de l'APIJ, les grandes lignes du plan d'urgence pour la création de quartiers de semi-liberté (QSL) ont été présentées. Ce programme prévoit la construction modulaire de 17 QSL pour un total de 1 500 places, réparties sur des sites pénitentiaires déjà maîtrisés.

FO Justice prend acte de la volonté affichée par l'administration de réduire les délais de réalisation et de diversifier les modes constructifs (préfabriqué 2D/3D, matériaux bois-béton, etc.). L'objectif de livrer des établissements « pérennes et performants » à l'horizon 2027, avec des délais de conception-réalisation de 18 mois par site, semble séduisant sur le papier.

► **Cependant, FO Justice demeure sceptique quant à l'efficacité réelle de ce plan !**

La question de l'affectation reste centrale. En effet, les magistrats demeurent seuls décisionnaires des aménagements de peine. Tant que la semi-liberté n'est pas massivement encouragée et appliquée par les juridictions, ces nouvelles structures risquent de rester largement sous-utilisées, voire dévoyées en quartier de désengorgement des maisons d'arrêt, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

De plus, ces 1 500 places supplémentaires ne régleront en rien la problématique structurelle de la surpopulation carcérale, qui dépasse aujourd'hui les 85 000 personnes incarcérées pour environ 60 000 places opérationnelles. L'annonce, bien qu'ambitieuse, ressemble davantage à un pansement sur une hémorragie.

► **Liste des établissements pressentis et capacité prévue :**

- Lavau : 50 places
- Brest : 76 places
- Lille Sequedin : 100 places
- Mont-de-Marsan : 50 places
- Eysses : 76 places
- Châteaudun : 50 places
- Laon : 50 places
- Liancourt : 100 places
- Maubeuge : 76 places
- Valence : 50 places



- Moulins : 50 places
- Tarascon : 50 places
- Meaux : 100 places
- Lorient : 50 places
- Le Port (La Réunion) : 50 places
- Saint-Quentin-Fallavier : 50 places
- Fleury-Mérogis : 100 places

Nous avons dénoncé le fait que la DI de Toulouse, DI la plus surpeuplée comptant le plus grand nombre de matelas au sol, n'ait proposé à la DAP aucun projet ! La DAP s'est engagée à relancer la DI de Toulouse sur ce sujet.

La DAP se veut rassurante sur le nombre de Personnels qui seront alloués pour ces QSL en annonçant que des créations de postes seront faites, soit entre 13 et 20 par structure, mais nous n'avons pour l'heure aucune certitude.

► **FO Justice rappelle que ces ouvertures ne doivent pas se faire à moyens constants.**

Pour **FO Justice**, l'urgence est ailleurs. Le ministre de la Justice doit enfin prendre ses responsabilités face à l'explosion de la population pénale. Une mesure de libération massive et immédiate est indispensable pour faire redescendre la pression dans les détentions. **Ce n'est plus une option, C'EST UNE NÉCESSITÉ !**

FO Justice réaffirme une de ses propositions fortes, à savoir la création d'un dispositif d'incarcération à domicile encadré par une véritable police pénitentiaire, dédiée au contrôle et au suivi. Dans ce cadre, l'affectation des détenus relèverait de l'administration pénitentiaire (DAP), et non plus exclusivement de l'autorité judiciaire.

► **Cette réforme de fond permettrait :**

- De désengorger les établissements en assurant une exécution ferme, mais adaptée des peines,
- De mieux répartir les moyens humains, en recentrant les personnels sur leur cœur de métier,
- De poser les bases d'une justice d'exécution plus cohérente et plus réactive.

**FO Justice appelle donc à un changement profond de paradigme :
Bâtir sans réforme de fond n'est qu'un mirage !**

► **Concernant ces 1500 places de QSL :**

FO Justice demande au ministre de repenser le projet pour en faire 1500 places de détention pure à la main de l'Administration Pénitentiaire et non à celle des magistrats !

